

# OMPI



PCIPD/3/4  
ORIGINAL: anglais  
DATE: juillet2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

**COMITE PERMANENT DE LA COOPERATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT EN RAPPORT  
AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Troisième session**

**Genève, 28 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2002**

ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'AUTOMATISATION  
DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

## I. INTRODUCTION

1. Les techniques de l'information jouent un rôle déterminant dans le développement des compétences et de la capacité à gérer la création, la mise en valeur, la protection, la diffusion et l'exploitation de la propriété intellectuelle. Afin de mettre ces techniques à profit, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle fournit aux États membres et aux organisations gouvernementales et intergouvernementales compétentes une assistance dans le domaine de l'automatisation.
2. L'assistance de l'OMPI dans le domaine de l'automatisation est fournie dans le cadre de plusieurs programmes principaux, en particulier ceux du Secteur de la coopération pour le développement et de la Division de la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie.
3. Dans le passé, l'assistance en matière d'automatisation dans la plupart des régions était principalement fournie
  - a) aux offices de propriété intellectuelle, sous la forme de matériel, de logiciel et d'une formation technique;
  - b) aux sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, sous la forme d'une assistance technique.
4. Les progrès rapides et de grande ampleur enregistrés dans le domaine des techniques de l'information et de la communication sont traduits par une évolution dans la nature et la complexité des activités en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Les demandes d'assistance émanant des États membres dépassent à présent la simple fourniture de postes de travail autonomes et portent sur des systèmes plus généraux d'automatisation de leurs principales méthodes de gestion, qui cadrent avec l'évolution dans ce domaine au niveau international.
5. Avec le lancement des principales initiatives de l'OMPI dans le domaine des techniques de l'information telles que le WIPO NET, le projet IMPACT, le projet PCT-SAFE (dépôt électronique), les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) et l'enseignement à distance, il devient de plus en plus nécessaire de coordonner étroitement les activités en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle et de les adapter à ces progrès, en vue de permettre aux États membres de tirer parti des stratégies, normes et interfaces communes.
6. À cet égard, la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été créée en vue d'en renforcer et d'améliorer l'assistance en matière d'automatisation qu'elle fournit aux États membres.
7. Le présent document donne un aperçu de l'assistance en matière d'automatisation fournie par l'OMPI depuis la création de cette nouvelle division dans le cadre de ses activités.

## II. APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA DIVISION DE L'AUTOMATISATION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8. La Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a pour rôle de définir un cadre de politique générale, de coordonner et d'orienter les activités en matière d'automatisation et de réaliser les objectifs visés dans le nouveau sous-programme 12.4 du programme et budget de l'exercice 2002-2003. Ces activités consistent, notamment à

- a) élaborer un cadre de politique générale relatif à l'assistance en matière d'automatisation;
- b) coordonner et harmoniser les activités d'automatisation dans les différentes régions;
- c) évaluer, planifier, mettre en œuvre des activités d'automatisation, et en assurer le suivi;
- d) mettre en place des structures de formation et d'appui technique en vue d'assurer la viabilité des activités;
- e) donner des conseils et des orientations en matière d'automatisation;
- f) coordonner les activités en matière d'automatisation et les faire cadrer avec les projets de l'OMPI dans le domaine des techniques de l'information;
- g) mettre au point une base de données et un site Internet relatifs à l'automatisation.

## III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'AUTOMATISATION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### A. Élaboration d'un cadre de politique générale

9. En collaboration avec le Secteur de la coopération pour le développement, un cadre initial de politique générale permettant de mener à bien les activités en matière d'automatisation a été élaboré et mis en œuvre. Ce cadre s'appuie sur l'expérience collective de l'OMPI en matière de fourniture d'assistance aux pays, mettant à profit les succès enregistrés et tirant des enseignements de cette expérience, tout en tenant compte de la situation actuelle, des défis posés et de la demande croissante en faveur de systèmes automatisés plus complets.

### B. Coordination et harmonisation

10. Des mécanismes ont été mis en place au sein du Bureau international en vue de faciliter la coordination des activités en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle, ce qui a permis d'inscrire dans une perspective mondiale les efforts déployés par l'OMPI dans ce domaine et d'adopter une démarche globale à l'échelle de l'Organisation en ce qui concerne la mise au point de systèmes automatisés pour les offices de propriété intellectuelle.

11. Les activités en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle sont menées avec l'aide de consultants techniques locaux dans les différentes régions. Actuellement, l'OMPI travaille avec des consultants dans des pays de régions Amériques latines et Caraïbes et Afrique, ainsi que dans des pays arabes. La Division de

l'automatisation des offices de propriété intellectuelle assure la coordination du travail accompli par ces consultants, ce qui facilite le partage des données d'expérience et des compétences, en vue de l'élaboration de meilleurs systèmes automatisés pour les offices de propriété intellectuelle.

12. L'information sur les pratiques recommandées en ce qui concerne les méthodes de gestion des offices de propriété intellectuelle ou la mise en œuvre des activités d'automatisation est coordonnée et partagée dans l'intérêt des offices de propriété intellectuelle.

13. Les systèmes d'automatisation éprouvés mis au point par l'OMPI dans une région sont mis à l'essai quant à leur fonctionnalité, leur adaptabilité et leur aptitude à fournir un appui linguistique, aux fins de leur installation dans d'autres régions. Cela permettrait éventuellement de réaliser des économies substantielles en matière de coût et de temps d'installation tout en garantissant les avantages escomptés d'un système qui a fait ses preuves. Ces options seront étudiées dans l'avenir.

14. Des initiatives ont été prises en vue de favoriser l'utilisation des ordinateurs du Kit WIPONET dans le cadre des projets d'automatisation des offices de propriété intellectuelle, et du Centre WIPONET pour fournir aux offices de propriété intellectuelle des services relatifs à l'automatisation, notamment la mise à jour de logiciels, un appui technique en ligne et l'accès à la base de données et au site Internet relatifs à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. Dans certains offices visités par la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, dans lesquels le Kit WIPONET a été installé, des mesures ont été prises pour déplacer le kit afin de le rendre plus accessible aux membres du personnel.

15. Des consultations sont en cours avec les responsables du projet PCT -SAFE (dépôt électronique) afin d'étudier l'articulation des systèmes d'automatisation des offices de propriété intellectuelle avec le logiciel du PCT -SAFE en cours d'élaboration.

### C. Activités d'automatisation

16. La mise en œuvre réussie des projets d'automatisation a une incidence considérable sur la modernisation des offices de propriété intellectuelle, dont plusieurs n'ont pas les méthodes fondées sur l'utilisation du papier et ne possèdent pas le matériel et l'infrastructure techniques appropriés. Toutefois, la mise en œuvre de ces projets se heurte à certaines contraintes. Bien que ces contraintes diffèrent selon les régions et les pays, des efforts sont déployés pour veiller à ce que ces problèmes soient traités de manière adéquate afin que les offices puissent tirer pleinement parti de l'assistance fournie.

17. Dans la région arabe, des projets d'automatisation sont en cours de réalisation dans plusieurs offices de propriété intellectuelle. Le système automatisé consiste en un modèle de logiciel type mis au point dans la région, qui peut être facilement adapté aux besoins spécifiques de chaque office de propriété intellectuelle. En vue d'en renforcer l'efficacité de ces projets d'automatisation, il a été décidé d'employer l'un des concepteurs du logiciel type comme consultant technique à temps complet dans cette région. Cela a considérablement facilité la mise en œuvre accélérée de l'automatisation dans les offices de propriété

intellectuelle, ainsi que la formation du personnel et la fourniture de l'appui technique nécessaire. Des projets d'automatisation ont été menés à bien dans quatre offices de la région (Algérie, Égypte, Oman et République arabe syrienne) et un certain nombre d'autres projets doivent être achevés dans un proche avenir.

18. Dans la région Afrique, des projets d'automatisation ont été lancés dans les offices de propriété intellectuelle des six pays pilotes (Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Nigéria et Zimbabwe). La plupart de ces offices sont des offices de brevets, de marques ou de dessin et modèles industriels et emploient entre 20 et 100 personnes. Des missions préparatoires de planification ont été menées entre avril et mai 2002 dans ces offices. La mise en œuvre des projets d'automatisation entrera dans le cadre de la stratégie générale adoptée et sera fondée sur l'utilisation de techniques appropriées et d'un modèle logiciel de bases de données susceptible d'être adapté aux besoins de chaque office, de manière à tenir compte de la législation, des règles et procédures en vigueur, du déroulement des opérations, des documents officiels et des exigences de publication. Le traitement des marques, qui constitue la principale charge de travail pour les offices de petite ou moyenne taille, sera inclus dans les fonctions initiales du logiciel. L'automatisation du traitement des brevets et des modèles de dessins industriels sera réalisée dans la phase suivante. Outre le logiciel, les projets porteront sur les exigences en matière d'infrastructure informatique, la saisie des données relatives aux archives utilisées, la formation du personnel et l'appui technique. Les projets se trouvent actuellement dans la phase initiale de planification.

19. Dans les pays d'Amérique latine, les principales activités de coopération en matière d'automatisation des offices de propriété intellectuelle ont notamment consisté à évaluer les besoins et à élaborer des propositions relatives à la mise au point et à la modernisation des systèmes automatisés, en particulier, le stockage, la recherche et l'extraction de données graphiques; à fournir des conseils pour la mise à jour des réseaux informatiques existants; à élaborer des spécifications techniques; à aider les offices de propriété intellectuelle intéressés à mettre au point et à réaliser des produits d'informations sur la propriété intellectuelle; à formuler des recommandations en vue de la réalisation de sites et de pages Web sur l'Internet et de l'utilisation de l'Internet ou de réseaux virtuels privés pour l'échange d'informations entre ces offices et l'accès en ligne aux informations contenues dans leurs bases de données; à donner des conseils pour la préparation et la normalisation des données relatives à la propriété intellectuelle et la fourniture de l'accès aux services d'information en ligne par le WIPONET; à cette fin, sept missions se sont rendues au cours de cette période dans les pays suivants : Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Paraguay et République dominicaine.

20. À la suite de la résolution adoptée par les ministres responsables de la propriété intellectuelle à la Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes, tenue à Sainte-Lucie les 12 et 13 octobre 2000, l'OMPI a poursuivi l'élaboration et l'exécution du projet OMPI de mise en place d'un système d'information régional pour les pays des Caraïbes. Aussi, en décembre 2001 et mars 2002 respectivement, la première version du système de marques mis au point par un consultant de l'OMPI a été installée et configurée en fonction des besoins des offices de propriété intellectuelle de la Barbade et de Trinité-et-Tobago. Par ailleurs, une version de démonstration sur CD-ROM du système de marques, assortie d'une version d'essai de la base de données et d'une aide importante, a été envoyée aux offices de propriété intellectuelle des pays des Caraïbes afin que leurs personnels puissent exécuter les principales fonctions liées à la saisie et à la recherche des données. L'installation du système dans les autres pays des Caraïbes se poursuit.

cours du deuxième semestre de 2002 (au mois d'août pour l'office de propriété intellectuelle de la Jamaïque), dès que les conditions requises pour l'installation et la mise à l'essai seront remplies par les offices concernés avec l'aide du Bureau international. Enfin, la conception et l'élaboration des éléments d'un système d'automatisation pour les brevets et la mise au point d'outils de recherche dans les bases de données sur les marques et les brevets devraient débuter au cours du quatrième trimestre de 2002.

21. Dans la région Asie et Pacifique, des projets d'automatisation dans le domaine de la propriété industrielle faisant appel à des systèmes intégrés sont mis en œuvre afin de rendre encore plus efficace le fonctionnement interne du système de la propriété industrielle et de faciliter et favoriser son utilisation. Les projets ont été récemment achevés dans les pays suivants : Bangladesh, Inde, Mongolie, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka et Thaïlande. En outre, les plans d'action ciblés par pays, qui visent plus largement à renforcer et à moderniser les systèmes de propriété intellectuelle et à mieux les faire connaître au public, comportent invariablement un volet relatif à l'automatisation comme élément essentiel du projet. C'est notamment le cas dans les plans d'action ciblés par pays mis en œuvre dans les pays suivants : Iran (République islamique), Pakistan, Philippines, Singapour, et dans le cadre du plan d'action ciblé par région mis en œuvre dans les pays du Forum des îles du Pacifique.

22. Un programme d'évaluation et de mise en œuvre du système d'automatisation aux fins de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes est en cours d'exécution, notamment celui qui, sous le nom d'AFRICOS, est utilisé dans la région Afrique. Il est en cours d'installation dans un certain nombre de sociétés de gestion collective en Afrique et plusieurs autres sociétés de la région n'ont fait la demande. La Société russe des auteurs a également demandé que les pays voisins puissent éventuellement l'utiliser et plusieurs autres pays de la région ont manifesté leur intérêt pour ce système. Le système fait l'objet d'une évaluation quant à sa stabilité, sa modularité, sa capacité d'adaptation linguistique, sa compatibilité avec les systèmes internationaux, ainsi qu'au sujet de la formation, de l'appui et des besoins en ressources, aux fins d'autres installations.

23. Les activités d'automatisation menées actuellement ont été passées en revue et des initiatives ont été prises dans plusieurs pays de régions différentes afin de les coordonner, de les regrouper et de les améliorer. Ces initiatives concernent notamment la mise en œuvre de projets d'automatisation, l'évaluation des propositions, la fourniture de conseils et d'un suivi techniques, l'évaluation et l'analyse des besoins des offices de propriété intellectuelle, l'intégration des systèmes éprouvés et de pratiques recommandées et la prise en considération de questions relatives à la viabilité des systèmes.

#### D. Basé sur des données et site Internet relatifs à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle

24. Des travaux ont été engagés en vue de mettre au point une base de données et un site Internet relatifs à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, qui serviront d'organes d'archivage des données d'expérience et des connaissances relatives aux activités en matière d'automatisation et permettront d'améliorer leur planification et leur mise en œuvre. À l'heure actuelle, des essais sont réalisés et des données saisies. Un service de mise à jour en ligne des rapports techniques annuels par les offices de propriété intellectuelle a été entièrement réalisé et a récemment fait l'objet d'une démonstration lors de la septième session plénière du Comité permanent de techniques de l'informatique (SCIT), tenue du 10 au

14 juin 2002. Certaines des informations contenues dans la base de données concernent notamment :

- a) les profils par pays;
- b) des renseignements sur les activités en matière d'automatisation;
- c) les procédures communes et les pratiques recommandées dans les différentes régions;
- d) les caractéristiques de conception et de fonctionnement types des systèmes d'automatisation des offices de propriété intellectuelle;
- e) les documents de référence (normes de l'OMPI, documentation en matière de propriété intellectuelle, etc.).

E. Activités menées en application des accords - cadres avec les offices de propriété intellectuelle

25. Une aide a été apportée par IP Australie pour l'élaboration du questionnaire sur l'administration de la propriété intellectuelle dans le cadre du plan d'action ciblé par région pour les pays du Forum des îles du Pacifique, conformément à la déclaration commune de l'OMPI et de l'Australie sur la coopération en matière d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la région Asie - Pacifique. Au même titre, des recommandations ont été faites à la suite du rapport établi par le consultant d'IP Australie utilisé par l'OMPI pour la modernisation du Service indien d'enregistrement des marques.

26. En vertu de l'accord -cadre de coopération conclu récemment entre l'OMPI et l'Office de la propriété intellectuelle (KIPO) du Gouvernement de la République de Corée, l'un des domaines de coopération prioritaires concerne l'appui aux activités visant à favoriser l'automatisation des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement. Des discussions sont en cours afin d'étudier la possibilité de mener des activités communes dans ce domaine.

*27. Le comité permanent est invité à formuler des observations et à prendre note des informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]